



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crémation

Question écrite n° 72980

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la carence des crématoriums en France. Bientôt quatre-vingts ans après la création du premier crématorium dans notre pays, en 1922, à Strasbourg, l'idée crémationniste fait chaque jour de plus en plus d'adeptes qui y voient une solution funéraire simple, économique et digne, comme le prouvent les quelque 110 000 adhérents de la Fédération française de crémation et ses 171 associations. L'Etat doit pouvoir prendre en considération cette aspiration croissante de la population française pour le choix de la crémation par la mise en place d'équipements crémationnistes publics : crématorium bien sûr mais aussi columbarium et espaces publics de dispersion. A ce titre, l'intercommunalité peut apporter des solutions positives. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour promouvoir le développement d'équipements crémationnistes notamment dans les régions où ils font défaut.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72980

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 840